

Signature du contrat stratégique « Mode et Luxe » entre l'État et les partenaires sociaux

Date parution : 01/2019

La France est le premier acteur mondial de la mode et du luxe. Ce secteur en pleine croissance emploie plus de 600 000 personnes. Pour rester compétitif, il est confronté à des nouvelles problématiques nécessitant le soutien et l'accompagnement des entreprises.

Ce contrat détaille les engagements réciproques de l'État et des représentants de la filière pour permettre à la filière de faire face aux enjeux numériques et internationaux et adapter les compétences et les métiers.

Il est articulé autour de 6 objectifs :

- Développer l'attractivité du secteur : création de formation innovante, campagne de communication sur les métiers et augmenter le recours à l'apprentissage
- Assurer une place de premier plan à l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière de mode
- Améliorer la compétitivité des entreprises sous-traitantes et les accompagner dans leur transformation vers l'industrie du futur
- Accompagner et financer les entreprises de mode émergentes
- Élaborer un dispositif de traçabilité pour la filière
- Impulser une dynamique vertueuse d'économie circulaire, avec le lancement de deux démonstrateurs technologiques de recyclage dans le secteur textile

D'autres questions sur la réforme de la formation professionnelle ? Consultez nos pages dédiés à la réforme

- Vidéothèque : <http://www.c2rp.fr/videotheque-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Calendrier 2018-2022 : <http://www.c2rp.fr/calendrier-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Quoi de neuf ? : <http://www.c2rp.fr/reforme-de-la-formation-professionnelle-quoi-de-neuf>
 - Revue de presse : <http://www.c2rp.fr/revue-de-presse-reforme-professionnelle>
- Historique : <http://www.c2rp.fr/historique-des-reformes-de-la-formation-professionnelle>